



## Conseil économique et social

Provisoire

17 août 2005

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2005

Débat consacré aux questions de coordination

#### Compte rendu analytique provisoire de la 16<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 juillet 2005, à 15 heures

*Président :* M. Hachani (Vice-Président)..... (Tunisie)

### Sommaire

Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réunion-débat sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international : comment améliorer la façon dont travaille l'ONU

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

05-40892 (F)



*En l'absence de M. Akram (Pakistan), M. Hachani (Tunisie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire (E/2005/56)**

**Réunion-débat sur la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international : comment améliorer la façon dont travaille l'ONU**

1. **Le Président** dit que la réunion-débat sur le thème « Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international : comment améliorer la façon dont travaille l'ONU » donnera l'occasion au Conseil de mesurer les progrès accomplis et d'examiner avec les organismes des Nations Unies les moyens d'améliorer la coordination en accroissant la cohérence des politiques et la coopération entre eux.

2. **M. Civili** (Sous-secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales), qui conduit la réunion-débat, présente la publication intitulée « Un système des Nations Unies unique, catalyseur de progrès et de changement » qui a été établie par le Conseil des chefs de secrétariat, en faisant observer qu'elle constitue une base solide pour un examen global de l'état de la coordination à l'intérieur du système. Soulignant l'importance du mot « coordination » tel qu'il est défini dans la Charte des Nations Unies, M. Civili dit que le système a appris d'expérience que c'était par la participation et l'inclusion qu'on pouvait le mieux l'obtenir. Le Sommet du Millénaire a donné un prolongement aux valeurs fondamentales ancrées dans la Charte.

3. Les États Membres se trouvent maintenant devant ce que le Secrétaire général a appelé « le défi de la mise en oeuvre », rendu plus complexe par les mutations internationales. Le rapport insiste sur les défis que le système doit relever et examine diverses questions, notamment jusqu'à quel point la coordination a fait avancer le système des Nations Unies pour qu'il devienne un agent plus efficace et un catalyseur de changement.

4. On s'oriente à nouveau vers une plus grande responsabilité. La Déclaration du Millénaire a servi à accroître la coordination et à donner au système une

série de buts sans ambiguïté et elle a défini des étapes communes essentielles par rapport auxquelles pourra être évaluée l'aptitude du système dans son ensemble à se montrer responsable. Cette publication ne recense pas toutes les activités de tous les organismes du système mais insiste plutôt sur la valeur qu'ajoute la coordination. Le système n'est pas monolithique et est parfaitement conscient des avantages qu'il y a à décentraliser et à faire en sorte que la diversité soit source de force.

5. Le concept d'un système des Nations Unies unique n'est pas non plus d'ordre monolithique : il englobe l'idée que le système ne peut pas être la solution à tous les maux de la planète mais doit s'attacher à relever les principaux défis mondiaux. Ce système doit aussi être réellement ouvert et chercher à porter les complémentarités à leur maximum, notamment avec d'autres entités régionales, multilatérales et bilatérales, et à faire participer les autorités locales et la société civile à l'élaboration et l'application des politiques.

6. Le partage du savoir et une meilleure gestion collective des vastes connaissances que détient le système constituent un élément capital : le système dans son ensemble doit devenir un centre d'excellence qui permette de mettre le savoir au service du progrès et fasse en sorte que toutes ses ressources servent à appuyer les États Membres. Le concept d'un système unique est porteur d'un puissant élan commun par lequel le système et ses résultats montreront eux-mêmes leur valeur et mettront un effort commun au service des normes les plus élevées de conduite et de transparence.

7. **M. Doryan** (Banque mondiale) dit que depuis cinq ans, le système des Nations Unies a progressé à quatre niveaux : le ciblage, la densité, le niveau mondial et celui des pays. Ses organismes, dont l'action était plus floue il y a cinq ans, ont acquis une vision commune à la suite des conférences et des réunions au sommet des années 1990 et 2000, dont ils ont intégré les résultats à leurs programmes de travail.

8. Au sujet de la densité, M. Doryan relève que, si en 2000 les membres de la famille des Nations Unies avaient des relations superficielles, principalement mues par l'offre, elles sont actuellement conduites par la demande, et que celle-ci vient des États Membres eux-mêmes. L'accélération de la mondialisation a provoqué des bouleversements. Relever les défis qui en

résultent nécessite souvent une action collective au niveau mondial; en 2005, le système a appris à travailler mondialement de concert et, maintenant, aucun des organismes qui le compose n'est plus totalement maître d'un quelconque domaine unique. Le Conseil des chefs de secrétariat, par exemple, est une enceinte multilatérale qui partage des objectifs et des soucis communs. À l'avenir, le système des Nations Unies doit pouvoir créer des conditions nouvelles dans lesquelles les politiques pourront être adaptées au service de leurs bénéficiaires. Il doit aussi renforcer les liaisons avec les programmes nationaux.

9. Au niveau des pays, M. Doryan signale qu'en 2000, les pays n'étaient pas toujours au centre des activités et que la coordination entre les organismes de la famille des Nations Unies était faible. En 2005, la coordination est beaucoup plus étendue entre eux et correspond mieux aux besoins et stratégies des pays. À l'avenir, il faudrait un plus grand appui du budget et davantage d'édification de capacités et les pays devraient pouvoir traiter avec une seule institution et non plus une pléthore. Des progrès considérables ont été faits mais il faut beaucoup plus encore pour que le système des Nations Unies devienne très diversifié.

10. **M. Roselaer** [Organisation internationale du travail (OIT)] dit que l'OIT est résolue à améliorer la coordination avec les activités du système des Nations Unies et à aider les États Membres à concevoir des plans aux niveaux mondial et local. L'OIT a adhéré au Pacte mondial de l'ONU et ses équipes de pays participent aux programmes nationaux de développement, entre autres par les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Stimuler l'emploi et la productivité pour tous les travailleurs est l'un des principaux moyens de réduire la pauvreté. Il faut pour cela acquérir des compétences spécialisées, mieux gérer l'intégration des politiques sectorielles et apporter des réponses pluridisciplinaires.

11. Au sujet du travail des enfants, l'OIT a un vaste programme par lequel elle cherche à l'empêcher en aidant les pays à appliquer les conventions relatives au travail des enfants.

12. **M. Robineau** (Commission économique pour l'Europe) dit qu'il faut une approche régionale pour plusieurs raisons : assurer le suivi des engagements internationaux, traiter des questions transfrontières, de l'environnement et de la conservation des ressources, et veiller à ce que les politiques convergent au niveau

régional pour lutter contre les épidémies comme le sida. Une coopération devrait s'établir aussi entre les commissions régionales et les organisations représentées par des bureaux régionaux. C'est aussi au niveau régional qu'il est possible de répondre au besoin de coordination intersectorielle car la méthode sectorielle suivie jusqu'à présent par la plupart des organismes des Nations Unies ne convient plus aux politiques de développement à grande échelle.

13. Le rôle des commissions régionales à cet égard ne fait pas de doute. Non seulement le Sommet de Johannesburg a donné de l'importance à l'approche régionale mais encore de nombreuses entités du système des Nations Unies prévoient de renforcer leurs bureaux régionaux pour que leurs politiques mondiales puissent être ajustées au niveau des régions. De plus, certains organes régionaux, appartenant ou non à l'ONU, qui s'occupent de commerce et d'économie, voient dans les régions un cadre pour réduire le plus possible les risques et retirer le maximum d'avantages de la mondialisation.

14. Les commissions régionales peuvent contribuer à la coordination de plusieurs façons : elles peuvent traduire les buts en termes politiques en effectuant des analyses et recherches économiques; elles peuvent harmoniser les politiques en se chargeant de thèmes transsectoriels; elles peuvent veiller à l'application des politiques en accordant une assistance technique pour appuyer celles-ci ainsi que les programmes. Enfin, elles peuvent assurer un suivi intégré en effectuant des bilans mondiaux. Pour que le suivi soit effectif, il faut un bon travail statistique exploitable dans des études comparées.

15. **M. Kariuki** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que le Conseil doit jouer un rôle central dans le suivi et l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU sur des thèmes économiques, sociaux, environnementaux et autres, ainsi que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

16. L'Union européenne estime que le Conseil des chefs de secrétariat doit continuer à donner des orientations coordonnées au système des Nations Unies et elle l'encourage à appuyer pleinement l'application du programme de réformes opérationnelles afin d'accroître la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies au niveau des pays. Les OMD seront

atteints au niveau des pays et c'est là que le principe d'un système des Nations Unies unique est particulièrement important.

17. L'Union européenne voudrait savoir plus particulièrement comment le Conseil des chefs de secrétariat et les comités exécutifs intéressés du système des Nations Unies peuvent oeuvrer de concert pour surveiller et coordonner la suite des réformes des fonds et programmes de l'ONU.

18. **M. Di Liscia** [Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)] dit que la croissance économique est une clef du développement. Il est donc nécessaire d'améliorer l'apport du système des Nations Unies pour atteindre les OMD en créant un mécanisme volontaire – une sorte de programme commun d'action coordonnée – pour faciliter une division plus rationnelle du travail concernant le développement économique à l'ONU, stimuler encore la spécialisation autour des compétences principales des organismes intéressés et renforcer les synergies.

19. **M. Bernardini** (Italie) dit que la coordination et l'intégration sont particulièrement utiles au niveau local. Elles le sont aussi dans le contexte du rapport du Secrétaire général A/59/2005 qui suggère que l'ONU pourrait regrouper certaines de ses entités ayant des activités opérationnelles, ce qui semble vouloir dire que l'ONU pourrait s'orienter vers une situation dans laquelle la coordination et l'intégration occuperaient le premier plan.

20. Il est généralement admis que l'ONU devrait être présente sur le terrain, autour du Coordonnateur résident qui personnifierait l'ONU. Bien que, dans le système actuel, il existe des exemples avérés de conflit d'intérêt entre le Coordonnateur résident et le Représentant résident du PNUD, le premier doit être le « vrai représentant de la famille des Nations Unies ». Ceci est capital aujourd'hui où on étudie les moyens d'améliorer la position du système des Nations Unies au niveau local.

21. **M<sup>me</sup> Taylor Roberts** (Jamaïque) dit que la possibilité d'avancer sur la voie de l'intégration est parfaitement compréhensible selon l'approche commune du système actuellement promue par les Nations Unies. Néanmoins, chaque organisation ou entité a sa mission propre et il ne sera peut-être pas possible de les intégrer toutes dans le système. Elle considère que le PNUD est la principale entité chargée de toutes les activités de terrain et a un important rôle

de coordination mais fait observer que les commissions régionales ont aussi des missions importantes à remplir.

22. La délégation jamaïcaine juge encourageant le rapport du Conseil des chefs de secrétariat qui mentionne l'approche plus ciblée mise au point par divers organismes, comme le montre l'approche coordonnée à l'élimination de la pauvreté qui repose sur une alliance entre l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), guidés par l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT.

23. Comme le Conseil l'a relevé dans son rapport, de nombreux défis se présentent. Il faut un système effectif de communication entre les diverses entités. Bien que chacune ait sa mission propre, une communication d'ensemble est importante pour faciliter la mise en commun des connaissances, des acquis de l'expérience et des pratiques optimales. Il faut aussi une meilleure coordination avec les parties prenantes au niveau des pays.

24. **M. Elbakly** (Observateur de l'Égypte) voudrait plus de renseignements au sujet de la coordination prévue, en vue de la réalisation des OMD, entre les centres régionaux que le PNUD est en train d'ouvrir et le travail des commissions régionales.

25. Répondant à la question soulevée par le Représentant de l'Italie, **M. Civili** (Sous-secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales) dit que le suivi coordonné et intégré des conférences internationales est un domaine dans lequel le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Conseil économique et social se sont épaulés au cours des cinq dernières années; en fait, au cours de cette période, les rapports du Secrétariat de l'ONU ont largement été le fruit d'un travail interinstitutions. Le Conseil des chefs de secrétariat et le Conseil économique et social pensent de même lorsqu'il s'agit de traduire le concept d'intégration en termes institutionnels et de convenir que le renforcement de la coordination au niveau des pays est une priorité pour l'ensemble du système. Les incidences de cette approche sont examinées activement au niveau interinstitutions au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres enceintes. La réponse à la question posée par

la représentante de la Jamaïque au sujet de la rivalité réside largement dans la façon dont les organismes des Nations Unies coopèrent entre eux et dont les États Membres répondent aux appels que lance le système pour disposer de sources de financement plus stables, fiables et assurées.

26. **M. Graisse** (Programme alimentaire mondial) dit qu'il faut s'attacher à aider les pauvres et les affamés à atteindre leurs objectifs de développement, la réforme de l'ONU découlant alors des plans définissant la façon d'atteindre cet objectif le mieux possible. La cohérence, la coordination et les synergies sont simplement des moyens d'arriver à la fin qui consiste à aider les gens, et c'est par rapport à elle qu'il faudra juger du succès ou de l'échec de cette réforme. Le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est donné dans ses deux derniers Plans stratégiques quadriennaux des objectifs stratégiques reposant sur ce que ses programmes peuvent faire au service des OMD. Le PAM accorde une attention particulière aux possibilités de programmation commune dans des domaines où l'assistance alimentaire peut se conjuguer à d'autres activités pour accroître l'impact total du système des Nations Unies et des programmes nationaux. Le rapport concernant le Millénaire a reconnu que les programmes reposant sur la nourriture contribuaient à la réalisation des OMD et certaines des interventions qu'il a identifiées comme étant le plus de nature à favoriser les progrès font, de fait, partie de l'assistance que fournit régulièrement le PAM aux pays en développement. Les organismes et programmes de l'ONU ont transformé leurs buts et leurs activités pour répondre à la volonté d'unification de la Déclaration du Millénaire, qui a regroupé les composantes du système des Nations Unies dans un nouvel esprit de collaboration et de coopération.

27. Appuyer les politiques, défendre des causes, définir des normes et suivre les résultats obtenus sont autant d'activités importantes par lesquelles l'ONU peut oeuvrer au service des OMD mais, comme le Conseil des chefs de secrétariat l'a déclaré, la communauté internationale doit traduire ces politiques en activités et programmes cohérents produisant des résultats concrets. Un premier exemple d'une telle combinaison de travail d'orientation et de travail opérationnel est donné par l'Initiative Éducation pour tous : elle associe des activités de plaidoyer et d'élaboration de politiques au niveau mondial, sous la conduite de l'UNESCO, à une solide composante

opérationnelle d'« initiative expresse » sous l'égide de la Banque mondiale; le PAM y contribue en appuyant des programmes d'alimentation scolaire pour un montant de 400 à 500 millions de dollars des États-Unis. Un deuxième exemple est celui de la lutte contre le VIH/sida : le Conseil des chefs de secrétariat a fait sienne une approche novatrice à la triple tâche que représente la lutte contre le VIH/sida, la sécurité alimentaire et la gouvernance en Afrique subsaharienne, approche qui a donné lieu à la création du Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions à Johannesburg. Reléguer la pauvreté dans le passé suppose largement que l'on arrive à apporter une assistance directe aux habitants de la planète les plus pauvres et les plus marginalisés.

28. Relevant les liens qui existent entre les buts de développement, M. Mertens [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que les OMD 4, 5 et 6 concernent directement la santé mais ne pourront pas être atteints uniquement sous l'angle de la santé ou par l'OMS. Les ressources disponibles pour l'éducation et la croissance économique, notamment, seront aussi déterminantes. Aucun organisme de développement ne peut se permettre de travailler isolément : le succès des OMD nécessite des mises en commun productives. À sa session récente, l'Assemblée mondiale de la santé a adopté trois résolutions concernant les OMD et la réforme des Nations Unies. Toutes trois traitent des rapports qui unissent les objectifs.

29. Afin d'améliorer la coordination entre les organes directeurs du système des Nations Unies, tous les acteurs du développement doivent adopter une approche intégrée et globale reposant sur des objectifs convenus en matière de développement national intégré, un contrôle intégral par les pays et un consensus au sujet des modalités de coopération, faute de quoi les programmes de développement seront dominés semble-t-il par une approche sectorielle. Les organes directeurs pourraient se réunir à intervalles réguliers pour examiner les tendances de la coopération au service du développement et engager un dialogue constructif sur les modalités de l'aide et de la coopération en matière de développement dans différents pays. Le Conseil économique et social pourrait être en mesure d'offrir une base pour ce dialogue et, en tout état de cause, l'OMS accueillerait certainement favorablement l'établissement de liens entre le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

30. Faisant observer que le rapport du Conseil des chefs de secrétariat aurait pu se borner à énumérer les résultats obtenus par chaque organisme au lieu de se lancer dans un examen du fonctionnement du système, **M. Wahba** (Directeur de la Division des affaires des Nations Unies du PNUD) dit que la coordination a pour objet d'accroître l'efficacité, de résoudre en commun des problèmes essentiellement complexes exigeant des solutions coordonnées et d'exploiter cet avantage exceptionnel que représente la valeur ajoutée produite par la coopération de divers organismes de l'ONU, avantage qu'aucun autre partenaire du développement ne peut offrir au même degré.

31. Pour aller de l'avant, il faut se concentrer sur les liens entre les trois éléments sur lesquels repose le rapport : l'ensemble des activités de développement, la prévention et la gestion des conflits, la démocratie et les droits de l'homme. Il faut veiller à la façon dont les organismes opérationnels vont travailler ensemble avec ceux qui s'occupent surtout d'orientation ou les commissions régionales et au moyen pour eux de travailler mieux avec les organismes normatifs.

32. Au sujet des questions soulevées, M. Wahba dit qu'un lien s'ébauche entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur les programmes, chacun étant représenté aux réunions de l'autre. Le débat consacré par le Comité de haut niveau sur les programmes à la triple tâche que représente la menace du VIH/sida, la gouvernance et la lutte contre la faim a débouché directement sur une série de conséquences opérationnelles pour le Groupe des Nations Unies pour le développement, particulièrement en Afrique australe. Le Conseil des chefs de secrétariat s'est employé à identifier des mécanismes de coordination dans les organismes des Nations Unies qui s'occupent de l'énergie et de l'eau, ce qui a eu des conséquences concernant le travail commun au niveau local. Des décisions stratégiques concernant la prévention de la criminalité et du trafic des drogues prises au sein du Conseil des chefs de secrétariat ont fait sentir leurs effets au cours de l'examen des Directives relatives aux bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

33. Au sujet de son rôle de coordination et des conflits d'intérêts qui opposeraient le Coordonnateur résident et le Représentant résident, le PNUD n'en connaît pas de cas et demande au Représentant de l'Italie de lui communiquer toute information à ce sujet

pour pouvoir remédier à la situation si besoin est. Le PNUD joue un rôle de coordination entre les organismes présents localement dans la préparation des instruments mais, en fait, sa mission de coordination s'exerce avec les autorités des États Membres qui utilisent tous les moyens dont dispose le système des Nations Unies au niveau local pour coordonner une riposte de l'ONU à leurs stratégies nationales.

34. Au sujet du lien entre les centres régionaux et les commissions régionales, M. Wahba dit que les différents organismes présents au niveau régional servent différents buts. Les commissions régionales sont très largement chargées de coordonner, aux niveaux des régions et des sous-régions, l'élaboration des politiques et les approches stratégiques, tandis que les centres régionaux du PNUD regroupent les acquis de l'expérience acquise par les divers bureaux de pays dans la région pour en faire bénéficier le travail concret d'élaboration des politiques de manière générale.

35. **M<sup>me</sup> Betson** (Irlande) voudrait avoir plus de détails sur les liens entre le Représentant résident et le Coordonnateur résident. L'idée d'apporter plus de cohésion entre les conseils d'administration est très bonne, en principe, mais l'expérience a montré que les réunions conjointes n'étaient pas toujours efficaces dans la pratique.

36. **M. Civili** (Sous-secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales) répond au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord que le Conseil des chefs de secrétariat participe largement au débat concernant les directeurs de pays du PNUD. Il reconnaît au sujet des observations faites par la représentante de l'Irlande que l'idée de réunir ensemble les organes directeurs est bonne en principe mais très difficile à mettre en pratique. Le Conseil ne doit pas songer à se réunir en une fois avec tous les bureaux de tous les organes directeurs du système; un essai précédent pour organiser des réunions entre lui et le Conseil des chefs de secrétariat dans son entier a d'ailleurs échoué. On ne doit cependant pas en déduire que l'idée doit être abandonnée. Beaucoup dépend de la façon dont le Conseil décide de structurer ses attributions concernant le suivi de l'application des activités de développement. Établir un ordre du jour qui s'étende sur plusieurs années autour de thèmes qui seraient traités à des sessions successives est, à son avis, le mieux car le Conseil pourrait entrer en interaction avec les organismes et les bureaux des organes directeurs

sur un thème particulier. Cette interaction devrait s'inscrire dans le cadre des débats au cours desquels le Conseil examine comment s'acquitter de sa mission consistant à surveiller l'application de l'ordre du jour en matière de développement.

37. Répondant aux observations concernant le lien entre le Coordonnateur résident des Nations Unies et le Directeur de pays du PNUD, **M. Wahba** [Directeur de la Division des affaires des Nations Unies (PNUD)] présente plusieurs cas, et d'abord celui des pays dans lesquels se trouve un représentant spécial du Secrétaire général et, donc, une mission de maintien de la paix : dans ces pays, le Coordonnateur résident des Nations Unies exerce aussi les fonctions de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les questions de développement et les questions humanitaires. Là, et aussi dans certains cas où le travail de coordination laisserait peu de temps pour d'autres tâches, le PNUD a désigné un Directeur de pays chargé de l'administration courante de son programme. Il envisage d'élargir cette pratique à d'autres pays où il n'y a pas de mission de maintien de la paix mais où la coordination représente une lourde tâche. Là où un Directeur de pays est nommé, le Coordonnateur résident conserve son rôle de représentant résident et, donc, dispose des ressources affectées au programme du PNUD. De fait, celui-ci est convaincu que l'exercice de cette mission de coordination ne peut se faire sans un accès aux ressources multisectorielles du type de celles qu'il apporte.

38. **M. Khan** (Directeur, Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) dit que le débat a mis en relief une certaine compréhension mutuelle de la façon dont le système des Nations Unies progresse vers un alignement dans une direction stratégique unique et, à son avis, contribuera à aligner le système de façon à harmoniser les objectifs politiques plus généraux de l'Organisation, les soucis de sécurité des États Membres ainsi que les préoccupations de l'humanité concernant le développement et la pauvreté.

39. Le défi que doit relever l'ONU est considérable mais 2005 offre une occasion historique de faire fond sur les résultats obtenus au cours des cinq années écoulées. Les OMD, tout en conservant leur place principale, regrouperont de nombreux thèmes plurisectoriels comme les droits de l'homme, l'égalité des sexes, l'emploi et la gouvernance. Ce programme de développement général, qui se rattache aux soucis

généraux concernant la politique, la sécurité et les droits de l'homme, dessine un cadre d'action. Le rôle du dialogue entre le Conseil économique et social et le Conseil des chefs de secrétariat est très important et doit être considéré de manière spécifique, par rapport entre autres à la responsabilité, aux États Membres et à la communauté internationale dans son ensemble. Si tous ces éléments peuvent être harmonisés, le Conseil et l'Assemblée générale, qui sont les principaux organes directeurs, pourront constituer des mécanismes essentiels reposant sur la responsabilité afin d'opérer le vaste tournant stratégique qui est nécessaire pour atteindre les objectifs qui seront définis en septembre.

40. Répondant aux questions soulevées par le représentant de l'Égypte et la représentante de la Jamaïque au sujet des rapports entre le PNUD et les commissions régionales, **M. Robineau** [Commission économique pour l'Europe (CEE)] dit qu'en général il n'y a pas de problème à condition que soient reconnus l'itinéraire passé, les acquis éprouvés et le caractère propre de chaque commission régionale. La CEE, par exemple, insiste sur le travail normatif et l'analyse politique et, par son assistance technique, cherche à faire appliquer effectivement ses normes dans les pays dont l'économie en transition est moins avancée. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), elle, a une capacité considérable d'analyse économique et coopère de près avec le bureau régional du PNUD. Celui-ci a aussi ceci de différent qu'il est un programme de développement alors que la CEE est un organe subsidiaire du Conseil, et, de ce fait, aborde son travail davantage depuis le haut et dispose d'un pouvoir qui lui permet de convoquer des conférences de suivi, qui attirent beaucoup de participants et sont organisées avec la coopération du PNUD. La CEE dispose aussi de capacités et de réseaux éprouvés dans des domaines transfrontières concernant, notamment le transport, la gestion des eaux internationales, l'énergie et le commerce, dans lesquels elle édifie des capacités avec l'appui du PNUD. La complémentarité de leurs statuts, de leur évolution et de leurs compétences pourrait conduire les commissions à se répartir le travail ou à coopérer lorsqu'elles ont des activités dans les mêmes domaines. Cela ne pose aucun problème à la CEE à condition que ces complémentarités soient mutuellement comprises et respectées. La règle de base à ce sujet est que si, par une de ses initiatives, le PNUD ou l'une des commissions régionales empiète sur le domaine de l'autre, les deux organismes

examinent ensemble comment travailler de concert ou cherchent à déterminer le cas échéant lequel doit prendre la responsabilité de l'initiative.

41. **M. Raubenheimer** (Afrique du Sud) dit que le rapport du Conseil des chefs de secrétariat dresse un tableau très clair de la coordination et des défis qu'elle pose dans un système très complexe. Après avoir séjourné quelque temps dans la capitale de son propre pays, il a parfaitement conscience de la nécessité de veiller à ce que les pays parlent d'une seule voix dans les différentes composantes du système des Nations Unies. À ce sujet, les États Membres doivent étudier les incompatibilités occasionnelles, par exemple entre les déclarations faites devant le Conseil et celles qui le sont dans le courant de négociations.

42. Selon **M. Civili** (Sous-secrétaire général, Département des affaires économiques et sociales), manifestement, pour que le système des Nations Unies ait un avenir, il ne doit pas simplement effectuer un ralliement autour des mêmes principes et des mêmes buts mais doit montrer l'efficacité du multilatéralisme. Les questions soulevées pendant les débats semblent suggérer que tout le monde est sur la même longueur. Le rapport est loin d'être parfait mais il innove en ce qu'il n'expose pas simplement ce qui a été accompli au cours de l'année écoulée mais fait une autoévaluation et prend un certain nombre d'engagements précis pour l'avenir. En tant que Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat, M. Civili veut faire en sorte que ces engagements ne soient pas considérés comme un exercice en soi mais servent de base à une évaluation continue. Il suggère que les membres du Conseil adoptent la même approche pendant tous les débats, en particulier lorsqu'ils examinent comment réformer et structurer leur travail pour permettre au Conseil d'être l'agent central de suivi de la réalisation des OMD. Enfin, il les invite instamment à ne pas cesser de demander au Conseil des chefs de secrétariat comment il respecte les engagements énoncés dans le rapport.

43. **Le Président** dit que le débat a été très important et éclairera d'un jour nouveau le travail du Conseil et de l'ensemble du système des Nations Unies.

*La séance est levée à 17 h 45.*